

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE REMILLY SUR LOZON DU 07 AVRIL 2016

Date de convocation : 29 mars 2016 Date d'affichage : 14 avril 2016

L'an deux mille seize, le sept avril à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GOSSELIN Philippe, Maire.

Étaient présents : MM GOSSELIN, LAURENT, HAMEAU, LEVEE, LEMIEUX, SEVAUX, CORMIER, SOMMIER, GASLARD, Mmes YVER, LOZOUET, LEHODEY.

Absents excusés : Mmes TOURAINNE et MAUDUIT

Nombre de conseillers :

en exercice:14

présents : 12

votants : 12

Présente(membre du CCAS) : Paulette LEVILLAIN, Reine LEVALLOIS, Emile GUILLON, Fernand LAURENT.

Absent(« «) : Désiré VOISIN, décédé, membre qui sera à remplacer

Charlotte YVER a été élue secrétaire de séance.

Adoption des derniers comptes rendus du 10.12.2015 et 04.02.2016 à l'unanimité.

M. le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

1) COMPTES DE GESTION 2015 DU RECEVEUR ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DU MAIRE.

(en présence de Mme ROUSSEL, Trésorier)

a) C.C.A.S. :

Ils présentent le même résultat soit un excédent de fonctionnement de 2 033,86€.

b) commune :

Ils présentent le même excédent de fonctionnement de 193 347,53€ et un déficit d'investissement de 46 164,66€.

Ces deux comptes administratifs et de gestions sont acceptés à l'unanimité.

2) BUDGETS PRIMITIFS 2016 (pas d'augmentation des taux des impôts locaux depuis 16 ans)

a) commune :

-Affectation du résultat :

En fonctionnement, on constate au compte administratif 2015 un résultat de + 193 347,53 €.

En investissement, on constate au compte administratif 2015 un résultat de – 46 164,66 €. Compte-tenu des restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement de 680,00 €, le conseil municipal décide d'affecter :

au compte 1068 : + 46 164,66€

au compte 002 : +147 182,87 €

au compte 001: - 45 484,66 €

Le résultat de cette année 2015 est un bon résultat pour la commune, qui traduit ainsi la maîtrise des dépenses dans un contexte budgétaire difficile pour les collectivités, compte-tenu des baisses des

dotations de l'Etat. Aussi, les recettes ont diminué de 3.93% par rapport à 2014, dans le même temps, nos dépenses de fonctionnement ont diminué de 7.81%, en prévision d'années à venir encore contrainte en terme de recettes.

-Vote du budget :

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 486 868 € et en dépenses et recettes d'investissement à 2 010 765 € (dont 1,8M€ pour le groupe scolaire).

- Taux d'imposition :

Depuis 17 ans maintenant, les taux n'ont pas augmenté malgré les travaux réalisés dans la commune (voirie, travaux bâtiments etc...). Compte-tenu de la croissance de la commune, de la maîtrise des dépenses comme indiqué ci-dessus, et malgré une baisse des dotations de l'Etat, il apparaît possible de ne pas augmenter le taux des impôts en 2016. En période difficile pour le pouvoir d'achat, c'est aussi un bon signal donné aux contribuables.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de la part communale des impôts cette année, ce qui donne pour 2016 :

- Taxe d'habitation 7,84%
- Taxe foncière 12.95%
- Taxe foncière non bâti 30.94%

Soit un produit total attendu de 97 853 €

- Baisse des dotations et communes nouvelles : Si les baisses des dotations éventuellement se poursuivent, la situation de la commune risquerait d'être plus délicate, comme partout ailleurs. C'est pourquoi un projet de création de commune nouvelle(avec Le Mesnil Vigot et Les Champs de Losque) est à l'étude notamment pour cette raison, mais il en existe bien d'autres d'intérêts communs, rapprochement des communes sur un même bassin de vie, où la commune garde son identité et la proximité en s'unissant dans un ensemble plus large.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères(TEOM) :

Pour info la taxe est maintenant votée directement par l'Agglo. Pour 2016, pas d'augmentation de taux (10,93%)

Il faut rappeler que le Syndicat Mixte du Point Fort prend en compte les tonnages. Autrement dit, plus le tri (verre, carton, ...) est fait sérieusement par chacun et moins la facture de la commune ou de l'Agglo St Loise est élevée et donc aussi moins est élevée la taxe payée par chacun.

Il y a donc une très forte incitation à bien trier ce qui renforce, à tous points de vue, ce bon réflexe.

- Les principaux programmes d'investissement sont :

- Réserve foncière (dont école) : 30 000€
- Voirie : 20 000€
- groupe scolaire : 680 € (fin de l'étude payée en 2015)
- Travaux groupe scolaire : 1 800 000€ (subventions diverses 1 140 500 €)
- Local archives : 2 000 €
- accessibilité des bâtiments : 25 000 € (estimation à ce stade)
- local atelier communal : 20 000 €
- Agrandissement du cimetière 10 000 €

Un emprunt d'environ 500 000€ sera nécessaire pour équilibrer le budget d'investissement comprenant principalement les travaux du groupe scolaire(400K€ déduction faite des subventions).

b) CCAS :

- Affectation du résultat :

En fonctionnement on constate, au compte administratif 2015, un résultat de + 2 033,86€.

Le conseil décide d'affecter :

au compte 002 : + 2 033,86 €

- Vote du budget :

Il s'équilibre, en fonctionnement, en recettes et en dépenses à la somme de 2 683€.

Le CCAS se prononce pour le renouvellement de son adhésion au FAJD, FSL et FSE.

Les subventions suivantes sont donc votées :

- Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés(FAJD) 130€

- Fonds de Solidarité pour le Logement(FSL) 87€

- Fonds Social Energie (FSE) 170€

soit un total de 387€

3) QUESTIONS DIVERSES :

- Devis prestation archivage :

Un devis auprès du Centre de Gestion pour une mission d'aide à l'archivage a été demandé compte-tenu d'un manque de place pour les archives, d'un lieu de stockage (grenier ancienne mairie) non adapté et du projet de commune nouvelle. Le devis s'élève à 1600 € TTC. Le conseil autorise le maire à le signer. Si des heures devaient s'avérer nécessaires, le devis pourrait être revu légèrement à la hausse.

- Autorisations spéciales d'absences du personnel :

Comme le confère la loi, le comité technique du Centre de Gestion a été saisi pour avis sur la proposition d'autorisations d'absences. L'avis a été défavorable au motif que le nombre de jours accordés est plus favorable que ce que prévoit le code du travail (article L3142-1). Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'appliquer la proposition d'absence.

- Attribution de compensation 2016 :

Mr le maire fait part au conseil d'un courrier de Saint-Lô Agglo indiquant qu'il a arrêté l'attribution de compensation de la commune à 33 562 €. Afin que les versements puissent s'effectuer, il faut une délibération concordante de la commune et de l'Agglo sur le montant de cette attribution arrêté en conseil communautaire de St-Lô Agglo en date du 17 décembre 2015. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête l'attribution de compensation à la somme de 33 562€.

- Travaux groupe scolaire :

* Une première réunion de démarrage avec l'architecte, les bureaux d'études et l'économiste a eu lieu le 01 avril. L'objectif reste bien d'ouvrir l'école début janvier 2018 d'où un planning très serré.

- Dépôt du permis de construire en juin.

- Dossier de consultation des entreprises en octobre 2016

- Démarrage des travaux eux-mêmes en janvier 2017 au plus tard.

Le prochain rendez-vous est prévu le 29 avril à 8H30 en mairie.

Le conseil autorise le maire à lancer les consultations et à signer les devis correspondants pour retenir le géomètre, le bureau d'étude de sol, le diagnostiqueur amiante, le bureau de contrôle et le coordonnateur SPS.

* Subvention LEADER et Conseil Régional : le conseil autorise le maire à déposer les dossiers auprès du SVSL ainsi qu'auprès du Conseil Régional.

- Projet commune nouvelle :

Le projet avance bien et les réunions de travail sont très fructueuses et se déroulent dans un excellent climat, très constructif. La réunion de présentation à l'ensemble des 3 conseils municipaux aura lieu le vendredi 29 avril à 20H30 à la salle communale à Remilly.

Les réunions publiques ouvertes à tous les habitants auront lieu le :

- 26 mai 20H30 salle des fêtes de Remilly
- 27 mai 20H30 salle des fêtes des Champs de Losque
- 30 mai 20H30 salle des fêtes du Mesnil Vigot

- Agrandissement du cimetière :

Compte-tenu du peu de place disponible, il y a lieu de prévoir l'agrandissement du cimetière dès 2016. Des devis seront demandés pour son aménagement.

- Demande de prêt de la salle des fêtes :

Le maire lit au conseil le mail de Mlle CHEVALLIER CAROLE présidente de l'association country walkin'50 d'Agneaux, qui aimerait organiser un petit bal country l'après-midi du dimanche 22 mai 2016 entre 12h30 et 19h30. L'association n'ayant pas de gros moyens financiers, elle sollicite un prêt gracieux de la salle des fêtes pour cette date, en contrepartie l'association pourrait effectuer une démonstration et une initiation à la danse country gratuitement lors du vide grenier le dimanche 5 juin 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne son accord au prêt gracieux de la salle des fêtes en contrepartie d'une démonstration gratuite lors du vide grenier.

- Notification par le Préfet de l'arrêté de périmètre concernant la fusion de la CC de Canisy avec Saint-Lô Agglo :

Le maire fait part au conseil d'un courrier de Mr Le préfet de la Manche indiquant qu'un arrêté a été pris, fixant le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu du projet de fusion de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo et de la communauté de communes de Canisy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'arrêté de périmètre tel que présenté.

- Réunion :

- jeudi 12 mai 20h30 réunion du conseil municipal sur le projet de commune nouvelle

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 00h00.

La secrétaire de séance,
Charlotte YVER

Le Maire,
Philippe GOSSELIN